

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Cédric GOUTH, Maire

**Membres présents** : Cédric GOUTH, Jean-Marc ROSIER, Carole ASTIE, Erfane CHOUIKHA, Marie-Bernadette CHARBONNIER, Alain MERTZ, Hatice KAYA-KARAGOZ, Abdelmajid MAOUCHE, Gérard BALDISSERA, Clarisse MEYER, Chantal SCHUSTER, Patrick MOUSSLER, Isabella DE SIMONE, Patrick PIERRET, Michèle PROUST, Christine FITTANTE, Férit BURHAN, Fatiha ADDA, René LEUCART, Jacques CLEMENT, Michel MARLIOT, Laurence BURG, Béatrice LAMBINET, Brigitte ZERRES

**Procurations** : Alain PIERRET à Fatiha ADDA, François GROSDIDIER à Férit BURHAN, Jean-Louis PERRIN à Alain MERTZ

**Membres absents excusés** : Nathalie JACOB, Alain PIERRET, François GROSDIDIER, Albert KOEPEL, Jean-Louis PERRIN

**Membres absents** : Amanda ADAM, Adil TYANE, Chloé MARTINEZ, Louisa BENZAID

### Point n°15 – Formation des élus

Convocation expédiée et affichée le : 1 <sup>er</sup> mars 2019			
En exercice	Présents	Procurations	Suffrages exprimés : 27
33	24	3	pour : 27 contre : 0 Abstention(s) : 0 non votant(s) : 0

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2123-12, L 3123-10, L 4135-10, L 5214-8 et R 1221-1 à R 1221-22,

Considérant que les élus locaux ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions,

Vu la délibération du 28 octobre 1999 (point n°5) relative aux frais de mission et de transport des élus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- d'autoriser deux élus, à participer à un séminaire de formation, du 8 au 9 mars 2019 à Paris,
- de dédommager les élus conformément à la délibération du 28 octobre 1999 relative aux frais de mission et de transport des élus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

Pour extrait certifié conforme,  
WOIPPY, le 8 mars 2019

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215707514-20190308-DCM15-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2019

Publication : 08/03/2019



Cédric GOUTH